

	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de SAINT-VICTOR & MELVIEU
<u>Nombre de membres en exercice</u> : 11 <u>Présents</u> : 08 <u>Votants</u> : 11 <u>Date de la convocation</u> : 13/02/2025 <u>Date d'affichage</u> : 13/02/2025	Séance du 20 Février 2025 L'an deux mille Vingt cinq Le Vingt Février à 17 heures 00 Le conseil municipal de la commune de Saint-Victor & Melvieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. CAPEL Jean, Maire. <u>Etaient présents</u> : ALAUZET Claude, CAPEL Jean, GOUJARD Claudine, IBANEZ Marie-Josèphe, MONTADE Sylvain, PAROUTY-GIRARD Yvette, RICARD Martine, TIERS Jérôme <u>Absent</u> : ALRIQUET Julie, excusée, avait donné procuration à Mme RICARD Martine ; DELMAS Christine, excusée, avait donné procuration à Mr TIERS Jérôme, LAVABRE Jordy, excusé, avait donné procuration à Mme GOUJARD Claudine <u>Secrétaire de séance</u> : Yvette PAROUTY-GIRARD

Ordre du jour :

- Vote du procès-verbal du 16 Décembre 2024
- Vote du procès-verbal du 20 Janvier 2025
- Approbation des CFU 2024
- Affectation des résultats 2024
- Convention avec la mairie du Truel pour le portage de repas
- Admission en non valeurs
- Approbation statuts d'Aveyron Ingénierie
- Subventions aux associations
- Tarif eau assainissement 2024-2025
- Délibération tarifs raccordement eau
- Questions diverses (devis)

Vote du Procès-verbal du 16 Décembre 2024

Voté à l'unanimité

Vote du Procès-verbal du 20 Janvier 2025

Voté à l'unanimité

Approbation du Compte Financier Unique 2024 Budget Principal

Fonctionnement :

952 714.87 € Dépenses

1 480 642.93 € Recettes

Investissement :

636 916.85 € Dépenses

619 089.82 € Recettes

Dont Reste à Réaliser : - en dépenses investissement : **311 622.01 €**

- en recettes investissement : **349 924.00 €**

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte Financier unique 2024.

Affectation de résultat :

- Excédent à reprendre en section de **fonctionnement** au budget primitif **2025** sera de **527 928.06 €**.
- Déficit à reprendre en section d'**investissement** au budget primitif **2024** est de : **17 827.03 €**

Voté à l'unanimité

Approbation du Compte Financier Unique 2024 Budget Eau-Assainissement

Fonctionnement :

120 339.73 € Dépenses

105 955.51 € Recettes

Investissement :

240 261.89 € Dépenses

348 953.34 € Recettes

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte Financier unique 2024.

Affectation de résultat :

- Déficit à reprendre en section de **fonctionnement** au budget primitif **2025** est de **14 384.22 €**
- Excédent à reprendre en section d'**investissement** au budget primitif **2025** est de : **108 691.45 €**

Dont Reste à Réaliser : - en dépenses investissement : **20 000,00 €**

Voté à l'unanimité

Approbation du Compte Financier Unique 2024 Budget Lotissements

Fonctionnement :

0 € Dépenses

52 358.20 € Recettes

Investissement : - **76 257.20 €**

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte Financier unique 2024.

Affectation de résultat

- Excédent à reprendre en section de **fonctionnement** au budget primitif **2025** sera de **52 358.20 €**
- Déficit à reprendre en section d'**investissement** au budget primitif **2025** sera de **76 257.20 €**

Voté à l'unanimité

Convention avec la mairie du Truel pour le portage de repas

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune du Truel ne disposant pas de moyens propres pour assurer la fourniture du service de restauration pour les personnes à domicile, ni d'un nombre assez important de bénéficiaires sur leur Commune pour demander l'ouverture d'une tournée de livraison a demandé à notre Commune d'ajouter ses bénéficiaires sur sa tournée.

Monsieur le Maire propose d'établir une convention pour définir les modalités de fonctionnement et de facturation.

Après discussion, le conseil municipal décide d'approuver la convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

Voté à l'unanimité

Admission en non valeurs

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget eau-assainissement dont le détail figure ci-après :

- Pour l'exercice 2022 :
T-3-271-1 pour un montant de 24.75 €
- Pour l'exercice 2024 :
T-7-1 pour un montant de 19.88 €

Pour ces titres, le comptable invoque une impossibilité à recouvrer ces créances.
Le montant total des titres objet d'une demande d'admission en non-valeur par le comptable sur le budget eau-assainissement s'élève à 44.63 €.

Voté à l'unanimité

Approbation statuts d'Aveyron Ingénierie

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Aveyron Ingénierie qui s'est tenue le 5 novembre 2024, des nouveaux statuts ont été adoptés.

Cette modification implique désormais que chaque adhérent procède à une validation de ces nouveaux statuts par son assemblée délibérante.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts d'Aveyron Ingénierie.

Voté à l'unanimité

Subvention associations

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des différents courriers des associations sollicitant une subvention communale. Après discussion il est décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- ADMR du canton de St Rome de Tarn	:	1 500 €
- AFM Téléthon	:	150 €
- Amicale des sapeurs-pompiers St-Rome de Tarn	:	300 €
- Association Parents d'Elèves St-Victor et Melvieu	:	1 800 €
- Courir en Levezou	:	100 €
- Comité des Fêtes de Melvieu	:	1 500 €
- Comité d'animation de Saint-Victor	:	1 500 €
- La Fine équipe		
- Le Cœur des Raspes	:	1 000 €
- Le Manifeste	:	100 €
- Les Amis de Notre Dame du Désert	:	1 000 €
- Les Fafelètes	:	500 €
- RASED	:	48 €
- Resto du cœur	:	200 €
- Société de chasse de St-Victor et Melvieu	:	1 000 €

Voté à l'unanimité

Tarif eau assainissement 2024-2025

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le tarif de l'eau pour l'année 2024-2025 et rappelle le tarif :

- M3 d'Eau	:	1,45 € / m3
- <u>M3 Assainissement collectif</u>	:	1,45 € / m3
- <u>Abonnement compteur</u>	:	45,00 € l'unité

Voté à l'unanimité

Délibération tarifs raccordement eau et égout

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 18 mars 2015 instaurant la tarification pour le raccordement en eau et d'égout et propose de mettre à jour ces tarifs.

Raccordement en eau :

- Pour la pose d'un coffret, d'un compteur et d'une vanne ainsi que le temps de travail le coût est fixé à 800 €.
- Pour la pose d'un compteur uniquement ainsi que le temps de travail le coût est fixé à 600 €.

A ce forfait sera rajouté le prix de la tranchée. A savoir une différenciation entre la terre et le goudron :

- Terrain non goudronné : 20 € le mètre linéaire
- Terrain goudronné : 40 € le mètre linéaire

Raccordement égout :

A la demande des particuliers, les travaux peuvent être pris en charge par la commune. S'ils sont réalisés par la Commune ils seront facturés aux bénéficiaires. Les coûts pour les travaux sont les suivants :

- Mètre linéaire terrain non goudronné : 25 €
- Mètre linéaire terrain goudronné : 50€
- Puisard : 50€

Voté à l'unanimité

Questions diverses

- Des devis ont été demandés pour des travaux de peintures et d'isolation à la salle des fêtes de Saint-Victor. Ces travaux devraient avoir lieu courant septembre octobre.
- Fleurissement : Dimanche 4 mai à Melvieu

La séance est levée à 19h30.

• **Rappel des délibérations prises le Jeudi 20 Février 2025**

2025-02-20 N°01 : Approbation du CFU Budget principal 2024

2025-02-20 N°02 : Approbation du CFU Budget eau-assainissement 2024

2025-02-20 N°03 : Approbation du CFU Budget lotissements 2024

2025-02-20 N°04 : Affectation des résultats Budget principal 2024

2025-02-20 N°05 : Affectation des résultats Budget eau-assainissement 2024

2025-02-20 N°06 : Affectation des résultats Budget lotissements 2024

2025-02-20 N°07 : Convention avec la mairie du Truel pour le portage de repas

2025-02-20 N°08 : Admission en non-valeurs

2025-02-20 N°09 : Approbation statuts d'Aveyron Ingénierie

2025-02-20 N°10 : Subventions aux associations

2025-02-21 N°11 : Tarif eau assainissement 2024-2025

2025-02-20 N°12 : Délibération tarifs raccordement eau et égout

Signatures du Maire et du secrétaire de séance

Maire Jean CAPEL	
Secrétaire de séance PAROUTY-GIRARD Yvette	